

RAPPORT AGRICOLE 2023 SYNTHÈSE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG

Éditeur

Office fédéral de l'agriculture OFAG
CH-3003 Berne
Téléphone : +41 (0) 58 462 36 95
Internet : www.rapportagricole.ch
Copyright : OFAG, Berne 2023

Mise en page

MAGNET Werbeagentur GmbH, Berne

Sources

OFCL, Diffusion des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.bundespublikationen.admin.ch
No d'art. 730.681.23F

L'année 2023

Une étape importante a été franchie lors de l'adoption par le Parlement fédéral de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) au printemps 2023. En parallèle, l'initiative parlementaire « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides » a elle aussi été adoptée. L'adoption de ces deux objets permet ainsi de tenir compte des préoccupations écologiques, économiques et sociales de l'agriculture et de la société. Les bases sont jetées pour renforcer encore la sécurité alimentaire en Suisse.

Il y a 30 ans déjà, la Confédération a posé les fondements d'une agriculture durable et d'une production nationale forte en introduisant les nouveaux paiements directs complémentaires et écologiques. Dans la première partie de cette brochure, nous revenons donc sur 30 ans de paiements directs : pourquoi les nouveaux paiements directs ont-ils été introduits ? De quoi se composent-ils aujourd'hui et quels ont été les résultats obtenus ?

Vous trouverez dans cette brochure, sous forme compacte, une sélection d'informations sur l'évolution actuelle du secteur agroalimentaire suisse. L'Office fédéral de l'agriculture vous souhaite une bonne lecture. Vous trouverez plus d'informations sur le site Internet www.rapportagricole.ch.

30
ANS
PAIEMENTS DIRECTS

30 ans de paiements directs

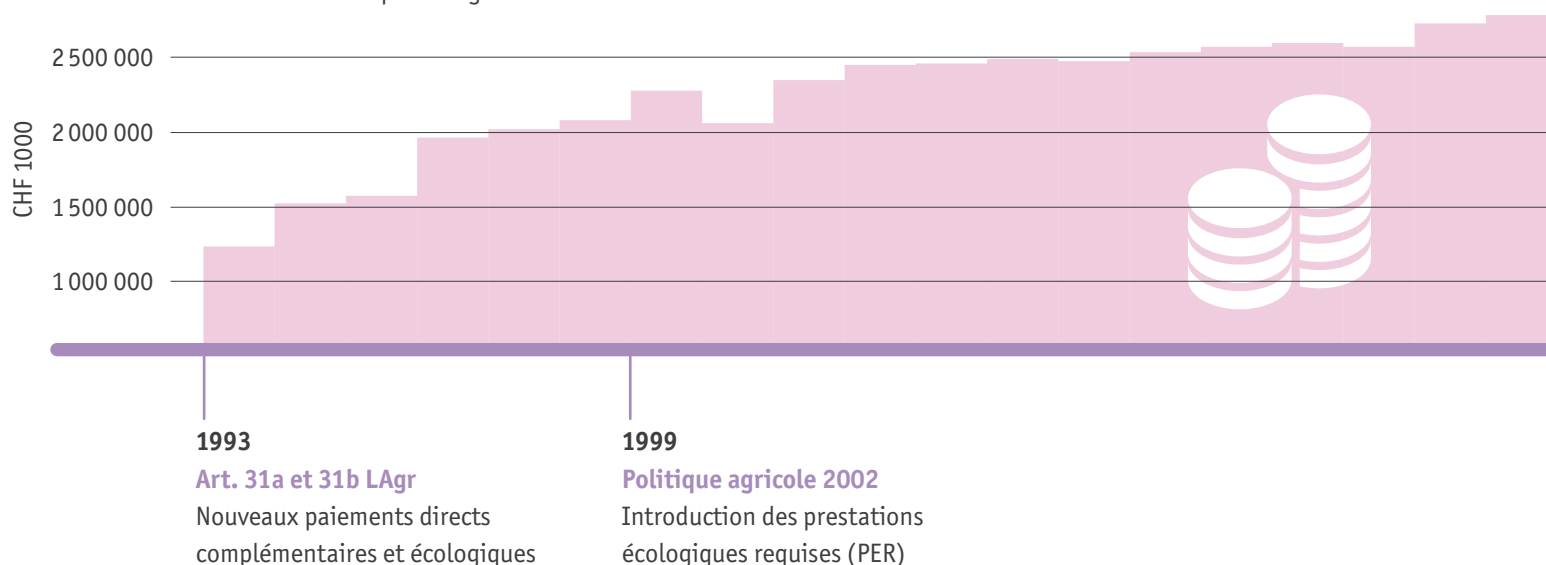
Nouveaux paiements directs complémentaires et écologiques

Après la Seconde Guerre mondiale, deux instruments principaux ont marqué la politique agricole suisse : la garantie, par l'État, des prix et de l'écoulement des principaux produits agricoles tels que le lait, les céréales panifiables ou les pommes de terre, et une protection douanière très élevée. Cette politique a notamment eu pour conséquence des prix très élevés des denrées alimentaires et des modes de production intensifs. La nécessité d'une réforme de la politique agricole est alors devenue évidente.

Le tournant a eu lieu en 1992 : sur proposition du Conseil fédéral, le Parlement a créé les bases légales permettant l'introduction des nouveaux paiements directs, qui sont entrés en vigueur en juin 1993 dans les art. 31a et 31b de la loi sur l'agriculture. Ces nouveaux paiements directs complétaient les types de paiements directs existants et visaient à compenser également les

prestations d'intérêt général et les prestations écologiques. L'art. 31a (« Paiements directs complémentaires ») portait essentiellement sur la garantie d'un revenu équitable et sur la protection et l'entretien du paysage cultivé. L'art. 31b (« Contributions pour des prestations écologiques particulières ») visait quant à lui à encourager des prestations écologiques particulières telles que les surfaces de compensation écologique ou la détention contrôlée d'animaux de rente en plein air (SRPA).

Les nouveaux paiements directs ont été rapidement développés au cours des années suivantes. En parallèle, le Conseil fédéral a réduit la fixation des prix par l'État et les paiements liés aux produits. Les droits de douane et les subventions à l'exportation ont aussi été progressivement supprimés.



30
ANS
PAIEMENTS DIRECTS

30 ans de paiements directs

Introduction des prestations écologiques requises

En 1996, l'art. 104 de la Constitution fédérale (Cst.) a créé une nouvelle base constitutionnelle pour l'agriculture, sur laquelle le Conseil fédéral s'est fondé pour soumettre au Parlement le message sur la Politique agricole 2002. Le point fort de la PA 2002 était l'amélioration de la compétitivité et le renforcement des prestations écologiques de l'agriculture. En 1999, toutes les garanties des prix et de l'écoulement ont été supprimées lors de la mise en œuvre de la réforme et les moyens destinés au soutien du marché ont été réduits. Les paiements directs ont également été modifiés, avec l'introduction de deux catégories : les paiements directs écologiques, qui servaient d'incitation à fournir des prestations écologiques particulières, et les paiements directs généraux, qui comprenaient toutes les autres catégories de paiements directs.

Un changement important a été l'introduction des prestations écologiques requises (PER) comme condition d'octroi des paiements directs généraux. Ces exigences, qui correspondaient pour l'essentiel aux directives du programme de la production intégrée, comprenaient un bilan de fumure équilibré, une part adéquate de surfaces de compensation écologique, un assolement régulier, une protection appropriée du sol et l'utilisation ciblée de produits phytosanitaires.



2014

Politique agricole 2014 – 2017

Meilleur ciblage sur les objectifs

2023

Initiative parlementaire

Adaptation des PER, nouvelles contributions au système de production

2025

Politique agricole 22+

Renforcement de la couverture sociale

Les paiements directs aujourd'hui








Catégories de paiements directs

En 2014, la distinction entre les paiements directs généraux et les paiements directs écologiques a été supprimée, et les versements ont été axés plus clairement sur les objectifs de la politique agricole fixés dans la Constitution fédérale. Depuis lors, les paiements directs sont répartis en sept catégories.

D'une manière générale, les paiements directs ont fait leurs preuves. Parallèlement à la réduction des interventions sur le marché, ils ont créé les conditions d'une agriculture entrepreneuriale qui produit conformément aux besoins du marché tout en polluant moins l'environnement et en fournissant davantage de prestations écologiques. Avec leur volume financier substantiel, ils sont en outre devenus un soutien important au revenu des agriculteurs et agricultrices suisses.

Catégorie de paiements directs

Objectif

	Contributions au paysage cultivé	→	Maintien d'un paysage rural ouvert
	Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	→	Maintien des capacités de production
	Contributions à la biodiversité	→	Préservation et promotion de la diversité biologique
	Contributions à la qualité du paysage	→	Préservation et promotion de paysages cultivés diversifiés
	Contributions au système de production	→	Encouragement des méthodes de production particulièrement respectueuses de la nature, de l'environnement et des animaux
	Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	→	Utilisation durable des ressources et utilisation efficiente des moyens de production
	Contributions de transition	→	Garantie d'une évolution socialement acceptable de l'agriculture

Développement des paiements directs Un système des paiements directs complexe

Dans le sillage de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides », d'autres modifications ont été apportées dans le domaine des paiements directs. Il s'agit, d'une part, de modifications des prestations écologiques requises (PER) et, d'autre part, de l'introduction de nouvelles contributions au système de production qui soutiennent la réduction des risques liés aux produits phytosanitaires et aux pertes d'éléments fertilisants.

Dans le cadre de la PA 22+, le Parlement a notamment décidé de renforcer la protection sociale des conjoints qui travaillent dans l'exploitation et de fusionner les contributions pour la mise en réseau et les contributions à la qualité du paysage. Les dispositions correspondantes entrent en vigueur en 2025.

Les paiements directs sont un instrument central de la politique agricole. Toutefois, ils atteignent de plus en plus leurs limites : le système des paiements directs est devenu très complexe en raison de la différenciation croissante. Il apparaît en outre que les objectifs sociétaux, notamment dans le domaine de l'environnement, ne peuvent pas être atteints uniquement par des incitations financières et des mesures exclusivement axées sur l'agriculture. Dans le rapport de postulat « Orientation future de la politique agricole », le Conseil fédéral énonce clairement que la future politique agricole doit intégrer tous les acteurs de la filière alimentaire (approche complète du système alimentaire) et il présente des voies à suivre pour continuer à développer les paiements directs.

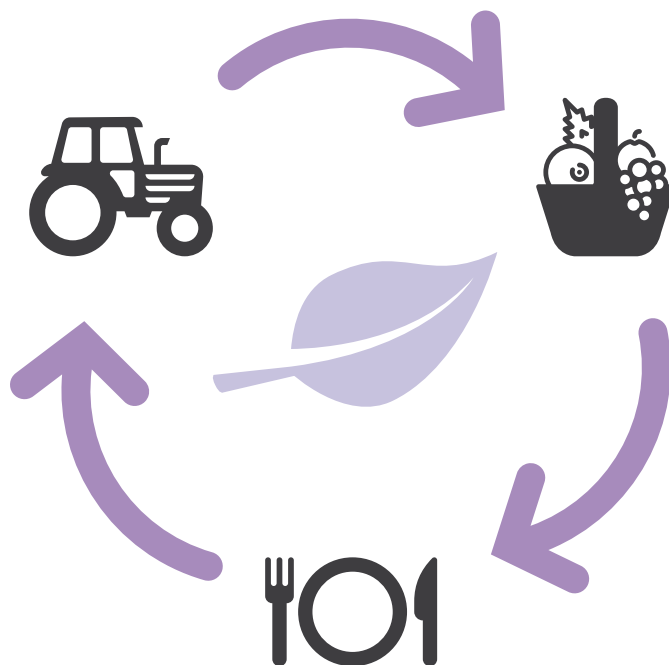
Catalogue en ligne
« Orientation future de la politique agricole »



Un secteur agroalimentaire durable L'ensemble du système alimentaire est responsable

Pour pouvoir garantir un développement durable de l'agriculture et de la filière agroalimentaire à long terme, l'ensemble du système alimentaire doit participer à l'effort. De la production à la consommation, chacun doit assumer une plus grande responsabilité personnelle. Le secteur pourra ainsi contribuer à réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires et prendre des mesures pour diminuer les pertes d'éléments fertilisants.

Les organisations peuvent consigner leur engagement volontaire sous la forme d'une convention d'objectifs conclue avec la Confédération et appliquer leurs mesures de manière autonome. Enfin, les consommateurs sont également appelés à faire preuve de diligence dans la gestion des denrées alimentaires et à éviter le gaspillage.



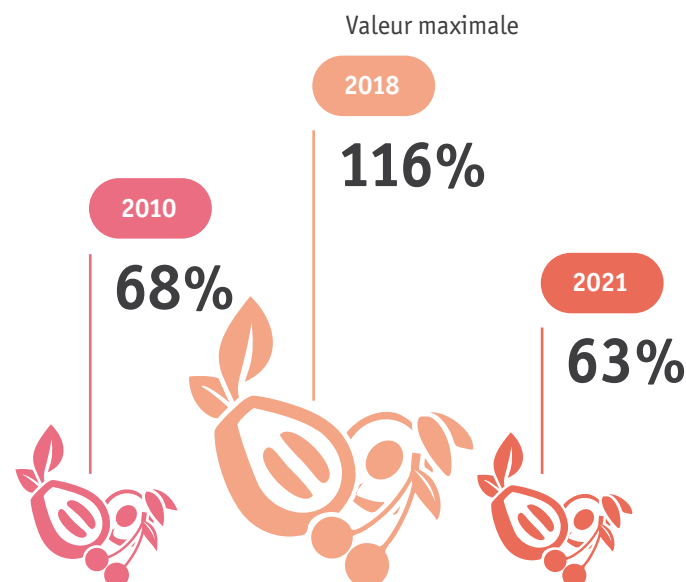
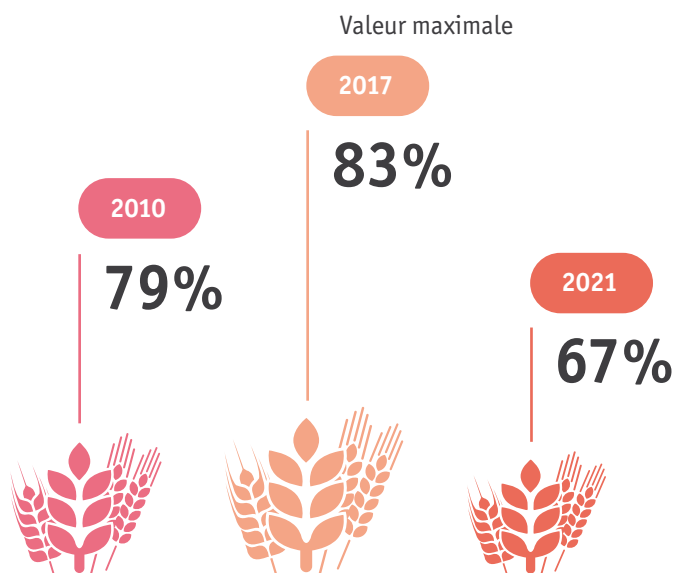
Sécurité alimentaire

Autosuffisance en baisse à cause de la mauvaise météo

En 2021, le taux d'autosuffisance a fortement reculé : le taux brut s'élevait ainsi à 52 % et le taux net à 45 %, soit les valeurs les plus basses depuis la révision du bilan alimentaire en 2007. La faible production indigène de denrées alimentaires végétales, elle-même due aux mauvaises conditions météorologiques en 2021, est à l'origine de ce recul. Ainsi, à cause du gel, les quantités récoltées de fruits à noyau ont diminué de plus de la moitié dans certaines cultures par rapport à 2020. La grêle en juin, mais surtout l'humidité qui a prévalu en juillet 2021, ont provoqué d'importantes pertes de rendement en production végétale.

Taux d'autosuffisance

Le taux d'autosuffisance se définit comme la part de la production indigène dans la consommation totale de denrées alimentaires en Suisse. La consommation totale est calculée selon la formule suivante : production + importations – exportations et variations de stocks. On distingue en outre un taux brut et un taux net. Le taux d'autosuffisance net exclut les denrées alimentaires produites avec des aliments pour animaux qui ne sont pas indigènes.



Comportements d'achat

Préférences pour les produits d'origine animale suisses

La dernière enquête sur les comportements d'achat de la population suisse montre que celle-ci opte souvent pour les produits agricoles suisses parce qu'elle attache de l'importance à l'importance aux circuits de distribution courts et à la qualité élevée de ces produits et qu'elle veut soutenir l'agriculture suisse.

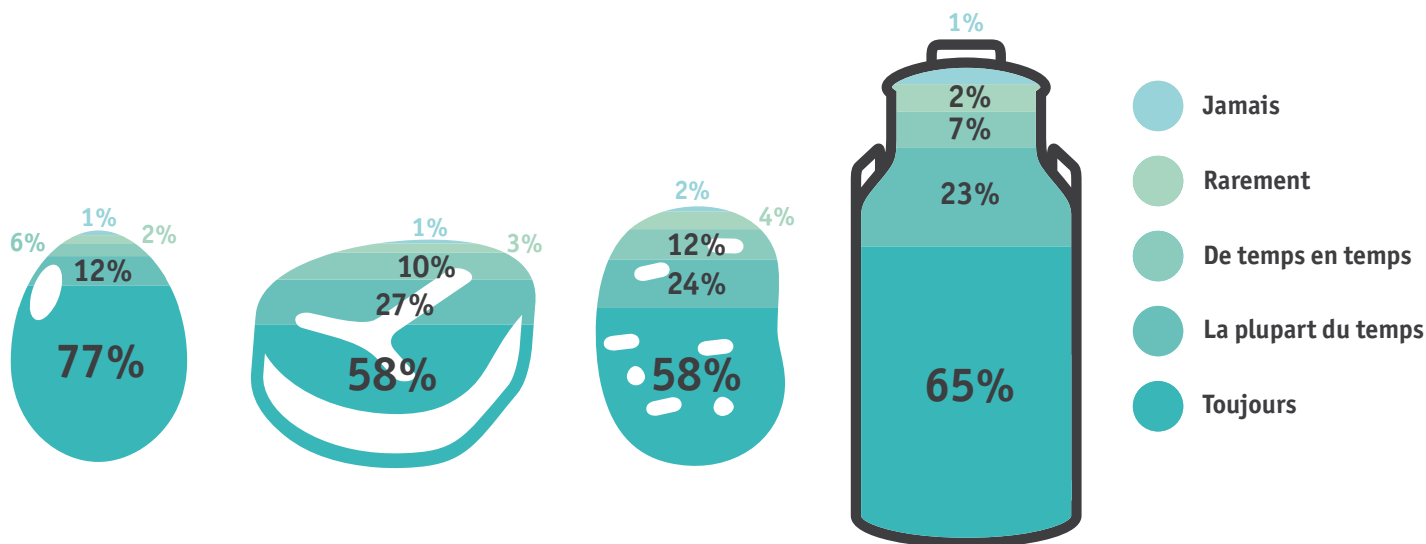
En 2023, c'est pour les œufs que les personnes interrogées ont le plus privilégié l'origine suisse (77%). Elles étaient également bien plus de la moitié à privilégier la provenance suisse pour le lait et les produits laitiers frais (65%), la viande et les pommes de terre (58% chacune).

Sondage en ligne sur les comportements d'achat

Sur mandat de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), l'institut d'études de marché DemoSCOPE réalise tous les deux ans une enquête en ligne représentative sur le comportement d'achat de la population suisse. La dernière enquête a eu lieu en février 2023. Au total, 1061 personnes ont été interrogées.



Préférence pour les produits suisses en 2023



Exploitations agricoles Toujours plus de cheffes d'exploitation

La Suisse comptait 48 344 exploitations agricoles en 2022, soit 520 exploitations de moins qu'en 2021 (1,1 %). Alors que le nombre d'exploitations de moins de 30 hectares, à l'exception des petites exploitations de moins d'un hectare, a diminué (2%), celui des exploitations de plus de 30 hectares a augmenté (+1,9 %).

Malgré le recul général du nombre d'exploitations, on dénombre en 2022 110 femmes de plus à la tête d'une exploitation qu'en 2021. La part d'exploitations dirigées par une femme s'élevait ainsi à 7,2 % en 2022, un chiffre en constante augmentation depuis plusieurs années. Si cette hausse est la plus forte dans les exploitations de 1 à 3 hectares (+60 exploitations), celles ayant une surface de 30 à 50 hectares ne sont pas en reste, avec 24 exploitations de plus dirigées par une femme qu'en 2021.



7,2%

de toutes les exploitations
étaient dirigées par une femme

Production végétale Hausse de près de 30 % des surfaces de soja

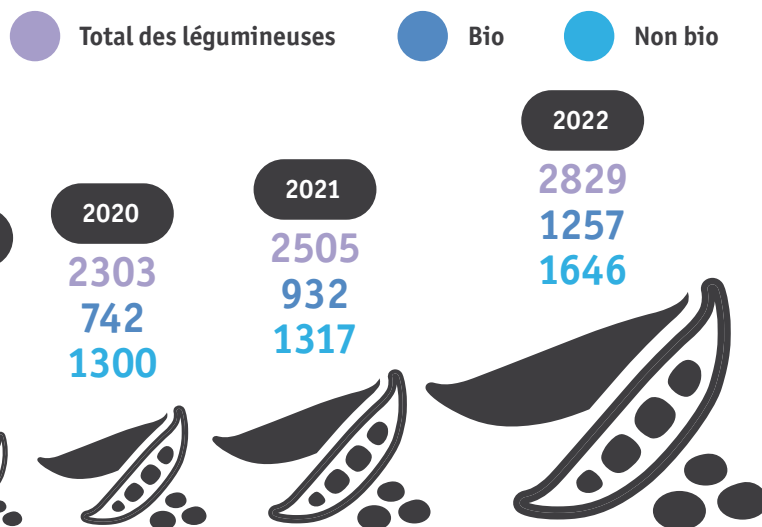
En 2022, la surface agricole utile s'élevait à 1 042 014 hectares, dont 58 % de pâturages et prairies permanentes et 38 % de grandes cultures. La culture de soja a augmenté de près de 30 %, triplant quasiment sa surface en une décennie.

Ces dernières années, la surface totale cultivée en légumineuses à graines – catégorie qui englobe, outre le soja, les pois, les haricots, les vesces, les lupins et les lentilles – était d'environ 7700 hectares. Alors que celle-ci a augmenté en production biologique, elle a reculé en agriculture conventionnelle.

Du fait de la demande croissante en légumineuses à graines suisses destinées à l'alimentation humaine et de la contribution à des cultures particulières versée depuis 2023 également pour ces légumineuses, il faut s'attendre à de nouvelles extensions de surfaces.



Évolution des surfaces de soja en hectares



Adaptation aux changements climatiques

Des conditions plus sèches pour l'agriculture

La Suisse est particulièrement touchée par les conséquences du changement climatique : la hausse des températures y est deux fois plus forte que dans le monde en moyenne. Elle est ainsi plus exposée aux risques de précipitations de forte intensité, de crues, de sécheresse et de coulées de boue. Le programme pilote « Adaptation aux changements climatiques » de la Confédération fournit de précieuses informations et des solutions concrètes sur la manière dont l'agriculture peut elle aussi atténuer les effets négatifs du réchauffement climatique. Grâce à ce programme, la Confédération soutient des projets innovants formés par les cantons, les villes et les communes, qui montrent comment le pays peut s'adapter aux changements climatiques.

Par exemple, le projet « L'adaptation, un atout pour l'agriculture » a permis de concevoir, sur la base d'une large réflexion, une stratégie d'adaptation de l'agriculture aux conditions locales et au changement climatique, dans le Bünztal argovien. L'élément fondamental de cette stratégie consiste à définir les possibilités et les limites du développement agricole sous un climat plus sec. Les analyses montrent que les technologies numériques et les améliorations techniques, gages d'une plus grande efficacité, sont une chance pour les systèmes d'irrigation.



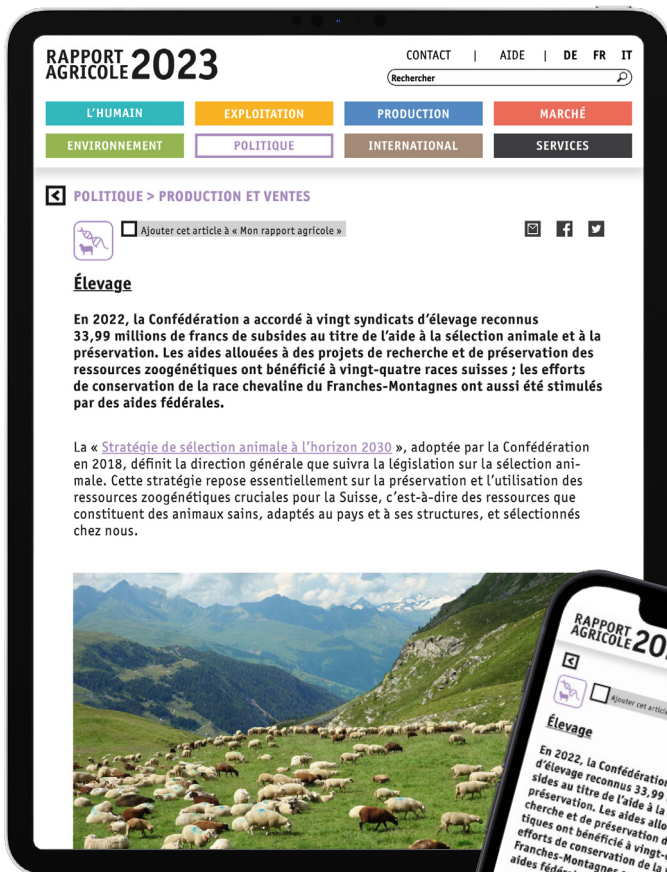
Systèmes alimentaires durables

« La transformation dont nous avons besoin »

La Suisse poursuit son engagement, au niveau national et international, pour la transition des systèmes alimentaires vers plus de durabilité. La 4e Conférence mondiale du programme pour des systèmes alimentaires durables, intitulée « La transformation dont nous avons besoin », s'est déroulée du 24 au 27 avril 2023 au Vietnam. En sa qualité de coresponsable du programme, la Suisse a organisé cette conférence internationale en collaboration avec le World Wildlife Fund (WWF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP) et le Pôle de coordination sur les systèmes alimentaires de l'ONU, entre autres.

Cette conférence a mis en avant l'importance du rôle joué par les systèmes alimentaires afin de surmonter les enjeux mondiaux tels que les changements climatiques et le recul de la biodiversité, tout en soulignant que les réponses à court terme à ces enjeux doivent toujours s'inscrire dans une perspective à long terme.



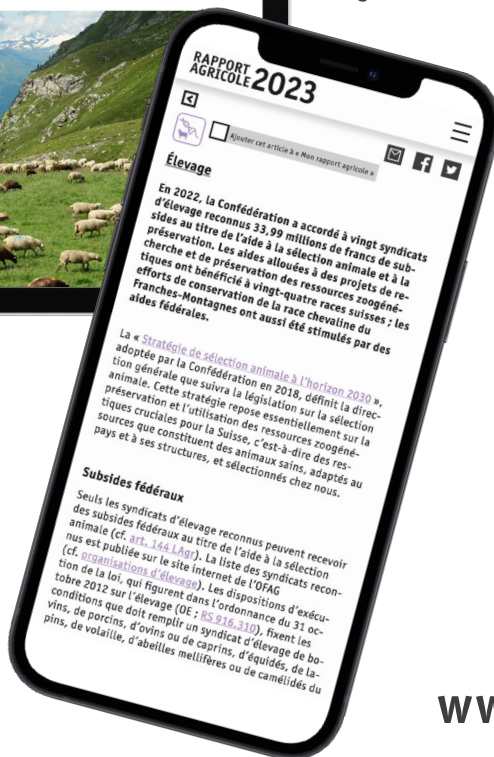


Le rapport agricole 2023

Le rapport agricole est disponible en ligne, prêt à être consulté vite et facilement, au gré de vos envies. L'agencement clair et simple vous permet de trouver rapidement les informations souhaitées, même si vous êtes en déplacement.

Grâce à l'outil supplémentaire « Mon rapport agricole », vous pouvez désormais confortablement composer votre exemplaire personnel en sélectionnant vous-même les thèmes qui vous inspirent.

Le rapport agricole, une mine d'informations ! À découvrir sous www.rapportagricole.ch. Nous vous souhaitons une agréable lecture.



www.rapportagricole.ch

